

Accompagnement Personnalisé

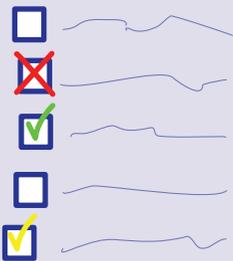


■ Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'éducation musicale permet de développer ou de renforcer des compétences du socle commun. Ces compétences répondent à des besoins identifiés au sein de l'établissement par le conseil pédagogique. A ce titre, ce sont donc bien toutes les disciplines qui peuvent participer à l'accompagnement personnalisé.

Diagnostic

- Établir un diagnostic partagé des besoins des élèves
- Définir les besoins de l'établissement en se basant sur le socle commun

Socle Commun



Concertation



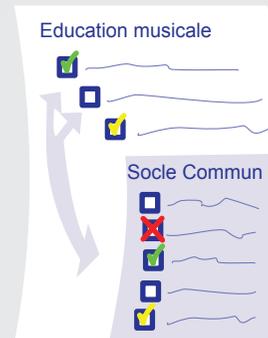
■ Toutes les disciplines peuvent participer à l'accompagnement personnalisé

■ Construction d'une stratégie interdisciplinaire

■ Amener l'élève à se questionner sur ses processus d'apprentissage qu'il peut transposer dans d'autres disciplines

Mise en situation

- Colorer une séquence d'éducation musicale par des situations d'apprentissage qui développent ou renforcent la compétence visée
- Contrairement à la remédiation, l'AP est mis en œuvre tout au long de la séquence



Limites :

La différenciation ne se limite pas à l'individualisation : il est difficile d'aider de manière approfondie et continue chaque élève individuellement. Le travail sur les compétences du socle ne doit pas se faire au détriment des compétences spécifiques à l'éducation musicale. Ces deux champs se complètent.